



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-huitième session  
Troisième Commission**

## **Questions renvoyées à la Troisième Commission**

### **Lettre datée du 19 septembre 2003, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte des décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 2e séance plénière de sa cinquante-huitième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Troisième Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent dans la section II du rapport du Bureau (A/58/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

Je me permets de compter sur votre coopération à cet égard.

(Signé) Julian **Hunte**



## Annexe

### Questions renvoyées à la Troisième Commission

1. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 105].
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [point 106].
3. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [point 107].
4. Prévention du crime et justice pénale [point 108].
5. Contrôle international des drogues [point 109].
6. Promotion de la femme [point 110].

[L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 97, Activités opérationnelles de développement.]

[L'Assemblée générale a décidé que la Troisième Commission ferait accompagner son programme de travail d'une évaluation des recommandations du Comité du programme et de la coordination, comme prévu ci-dessous, et transmettre toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de révision du plan à moyen terme et les recommandations figurant à la section C du chapitre III intitulée « Évaluation » du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

110. Promotion de la femme (A/58/16, chap. III, sect. C.4)]

7. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » [point 111].
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires [point 112].
9. Promotion et protection des droits de l'enfant [point 113].
10. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones [point 114].
11. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [point 115] :
  - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
  - b) Mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
12. Droit des peuples à l'autodétermination [point 116].

## 13. Questions relatives aux droits de l'homme [point 117] :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

[Le Bureau a pris note des décisions 57/534 et 57/535 du 18 décembre 2002, par lesquelles l'Assemblée générale a décidé de prier le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que des prix pour la cause des droits de l'homme soient décernés au cours d'une séance plénière le 10 décembre 2003, et que lors de cette séance plénière, elle célébrera également le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne].

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;

[Le Bureau a pris note des décisions 57/534 et 57/535 du 18 décembre 2002, par lesquelles l'Assemblée générale a décidé de prier le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que des prix pour la cause des droits de l'homme soient décernés au cours d'une séance plénière le 10 décembre 2003, et que, lors de cette séance plénière, elle célébrera également le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne].

- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

## 14. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III et IV, chap. VII, sect. B, C et I, et chap. IX) [point 12].

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés à la Deuxième et à la Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX : Deuxième et Cinquième Commissions;
- b) Chapitres III et V : Deuxième Commission].

## 15. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].